



REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Lundi 28 septembre 2020 à 19h30

Salle Cèdre à Pierres

PORCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PIERRES sous la Présidence de Monsieur MORIN, le Maire se sont réunis salle Cèdre à Pierres.

Étaient présents : Daniel MORIN, Jean-Louis GALA, Carine ROUX, Michel CRETON, Clothilde PERCHERON, Gérard CRASSIN, Hélène CAYUELA, Caroline REMONT, Philippe BUTEAU, Serge RENAULT, Célia PREVOST, Bernadette MAURY, Daniel PEIRO, Ata QUADJOVIE, Dominique NOIZAT, Isabelle TERRIER, Johanna PARRO, Céline MOSCA, Jérôme DEROULEZ, Consuelo ILLAND,

Absents excusés :

Günther DECKER, pouvoir donné à Jérôme Déroulez
Stéphane ILLAND, pouvoir donné à Consuelo ILLAND,
Maryline RENARD

I/ Election du secrétaire de séance

Madame Célia Prévost est élue secrétaire de séance.

II/ Approbation du procès verbal du 10 juillet 2020

Le procès verbal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

III/ Décisions du Maire.

Suite à la délibération 49/2020 du conseil municipal du 10 juillet et comme autorisé par les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire a signé le devis de OMC manutention pour l'achat d'un Manitou d'occasion pour un montant de 34 980€ TTC (Pour rappel, lors du conseil municipal de mai concernant le vote du budget, il avait été attribué 35 000€). Le Prix de départ était de plus de 37 000€ et la livraison est incluse. Une négociation a donc dû être réalisée pour que l'achat rentre dans l'enveloppe budgétaire.

Le Responsable du Services Techniques a donc réalisé une double négociation concernant le prix et la livraison sur site. L'arrivée de ce nouveau matériel est prévue le jeudi 1^{er} octobre. Il est propre, révisé, avec peu d'heures d'utilisation pour un engin de ce type.

IV/ Choix de l'entreprise pour la création de parking Rue de la Vallée au Pied et Eglise (délib 70)

Monsieur le Maire a présenté le résultat de la consultation pour la création de parkings Rue de la Vallée au Pied et de l'Eglise lundi 21 septembre aux membres de la commission travaux. Ceux-ci ont suivi l'analyse du maître d'œuvre et ont émis un avis favorable pour retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 98 753.99€ HT. La durée des travaux envisagée est de 5 semaines de chantier.

Monsieur le Maire indique que 8 entreprises ont répondu à la consultation et donne le nom des 3 entreprises les moins disantes (Eiffage, Eurovia, Villedieu). Selon le maître d'œuvre, au regard du prix et de l'analyse technique, l'entreprise Eiffage est placée en première position avec un montant de 58 516.09€ HT pour les travaux du Parking de la Vallée au Pied et 40 237.90€ HT pour le Parking de l'Eglise.

Il indique que la variante qui a pour objet le mur en grillage ou plaque béton moins chère est une moins value et n'est pas retenue.

Considérant l'analyse de Monsieur Empereur, assistant Maître d'œuvre et suite à l'avis de la commission travaux du lundi 21 septembre 2020, (Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'un avis et que c'est au conseil municipal de valider la décision), il propose de retenir l'entreprise Eiffage pour effectuer les travaux de création de parking Rue de la Vallée au Pied et le parking de l'Eglise pour un montant de 98 753.99€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d' :

- **AUTORISER Monsieur le Maire à contractualiser avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 98 753.99€ HT pour les travaux de création des parkings Rue de la Vallée au Pied et Église**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

V/ Subvention exceptionnelle au Syndicat Culture Sport Loisirs (délib 71)

Le bureau du Syndicat Culture Sport Loisirs s'est réuni le 2 juillet 2020 pour l'étude de ses comptes financiers. Il a constaté une baisse importante des recettes, en grande partie sur les loyers de la Maison des Associations et de de la salle Maurice Leblond. Cette baisse des locations et de ce fait des recettes s'explique par la période de COVID-19 et du confinement.

Le Syndicat Culture Sport Loisirs sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour combler cette perte et équilibrer son budget pour un montant de 17 124€, ce qui représente 6€ par pierrotin.

La municipalité s'est réunie le 14 septembre et a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 17 124€ pour le syndicat Culture Sport Loisirs.

Monsieur le Maire indique que depuis 2013 et la décision, prise à l'époque, de diminuer les cotisations de 5€ par habitant des participations des communes de Maintenon et Pierres, la stabilité du budget est difficile. Cela représente environ une diminution de 35 000€ par an de recettes.

De plus, l'équilibre budgétaire s'est complexifié avec la réalisation de deux gros projets attendus par les sections sportives : la piste d'athlétisme et le terrain de football synthétique d'une valeur de plus d'1 million d'Euros, malgré les subventions reçues.

La cotisation a été réévaluée cette année et pourra donc être maintenue en 2021. Une économie va également être réalisée l'année prochaine, une personne partant à la retraite à la fin de l'année, le syndicat a décidé de mutualiser avec un agent d'un autre syndicat et donc ne pas la remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 17 124€ au syndicat Culture Sports Loisirs au titre de compensation de la période COVID-19.**
- **AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

VI/ Décision Modificative N°1 (délib 72)

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de décision modificative n°1.

Le conseil municipal ayant décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 17 124€ pour le syndicat Culture Sport Loisirs, il convient de procéder aux ajustements de crédits suite à cette attribution de subvention exceptionnelle.

Il propose les modifications budgétaires suivantes :

678 Autres charges exceptionnelles	- 17 124	
6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres		+ 17 124

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

VII/ Avenant à la Maîtrise d'œuvre pour la Réorganisation du Rez de Chaussée de la Mairie (délib 73)

Le cabinet de maîtrise d'œuvre A3dess propose la signature d'un avenant pour fixer un nouveau forfait de rémunération pour sa mission de maîtrise d'œuvre.

En effet, le contrat de maîtrise d'œuvre initial fixait un montant estimatif des travaux de 270 000€. L'avant projet réalisé en mai 2020 a affiné cette prestation et le montant des travaux a été réévalué à 300 000€ suite à l'ajout de la mission désamiantage et de la mise en place d'un escalier extérieur.

Le taux de maîtrise d'œuvre de 8,89% (inchangé) doit donc être appliqué au nouveau montant des travaux.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de valider cette réévaluation de la maîtrise d'œuvre et de l'autoriser à signer l'avenant n°1 du contrat de maîtrise d'œuvre pour le porter à 26 666.67€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d' :

- **AUTORISER Monsieur le Maire signer l'avenant N°1 de Maitrise d'œuvre pour ajuster le montant de la maîtrise d'œuvre au prix réel des travaux.**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

VIII/ Constitution de la Commission d'Appel d'Offre (délib 74)

Le conseil municipal d'installation du 26 mai 2020 a désigné les membres des commissions. Cependant, il convient de respecter la règle de la parité entre les membres titulaires et les membres suppléants en ce qui concerne la Commission d'Appel d'offre de la commune, ce qui implique que la composition actuelle de la CAO n'est pas conforme. Pour les communes de moins de 3500 habitants, il convient donc de composer la CAO de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Monsieur le Maire demande donc qu'un membre du Conseil soit désigné suppléant dans la Commission d'Appel d'offre afin de répondre à l'article L 1411-5 du CGCT. Monsieur Dominique Noizat se porte candidat.

Après un vote à bulletin secret, la commission d'appel d'offre est constituée comme suit :

APPEL D'OFFRES	
D. MORIN	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
B Maury	H Cayuela
S Renault	M Creton
JL Gala	D. Noizat

IX/ Ressources Humaines : proposition CDI adjoint technique 28h (délib 75)

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Suivant la loi du 6 Août 2019, la collectivité a l'obligation de proposer aux agents contractuels de plus de 6 ans, soit d'être titularisés, soit d'obtenir un Contrat à durée indéterminée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent est actuellement Adjoint technique contractuel depuis plus de 6 ans en charge de l'entretien de l'école maternelle et élémentaire pour une durée de 28h hebdomadaire. La commission administrative paritaire du Centre de Gestion a été saisie pour avis.

Afin de proposer un contrat à durée indéterminée à l'agent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette proposition et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet de 28h.

L'avis de la CAP du Centre de Gestion a été demandé et sera rendu le 8 octobre, celui-ci ne lie pas la collectivité qui n'est pas obligé de le suivre, le conseil peut donc se prononcer. De plus, il est plus intéressant de proposer un CDI à l'agent plutôt qu'une stagiérisation puis une titularisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **AUTORISER Monsieur le Maire à proposer un contrat à durée indéterminée à l'agent à temps non complet à hauteur de 28/35^{ème}.**
- **CRÉER un poste d'agent technique à temps non complet pour une durée de 28h.**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

X/ Numérisation de l'Etat Civil

Les registres d'état civil sont manipulés et leur conservation est un enjeu pour les communes. La numérisation des registres répond parfaitement à cet impératif. Outre cette nécessité de conservation, la numérisation répond également à deux autres objectifs :

- Améliorer le service rendu aux usagers en facilitant la délivrance des actes.
- Pour les services des archives communales, permettre un accès facilité aux registres d'état civil.

De plus, cette numérisation des actes d'Etat Civil répondrait au dispositif COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) qui est un projet de l'action de modernisation de l'Etat. Il est mis en œuvre conjointement par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et par le Ministère de la Justice.

Cette numérisation apporte une image dynamique et moderne de la commune.

Trois entreprises ont été sollicitées pour effectuer cette prestation : Adic Informatique (SEDI), la Banque d'Archives et Berger Levrault.

- Adic : 4 191.54€ TTC plus la prestation d'intégration des actes dans le logiciel Berger Levrault pour 456€ TTC soit un total de 4 647.54€ TTC
- Banque d'Archives : 2 998.66€ TTC plus la prestation l'intégration des actes dans le logiciel Berger Levrault pour 456€ TTC soit un total de 3 454.66€ TTC.
- Berger Levrault n'a pas fait de simulation mais indique 1.18€/acte avant les années 1905 et 1.10€ /acte d'après 1905. Sachant qu'après 1900 on dénombre plus de 3580 actes, le montant est donc estimé au minimum à 3580€ auquel il faut ajouter les actes avant 1900 et le forfait de 456€ d'intégration.

La Banque d'Archive bien que la mieux disante procède à une numérisation des actes au sein de sa société à Strasbourg alors que les deux autres entreprises (plus couteuses) viennent scanner les actes sur site directement en mairie. Une personne de la Banque d'Archive viendrait chercher les registres et les conserverait pendant une semaine. En cas de besoin, la copie de l'acte sollicité serait envoyée en mairie.

Monsieur Peiro demande s'il y aura un contrôle du travail effectué, notamment la cohérence entre les registres papier et le numérique. Il n'y a pas de contrôle exhaustif de prévu du fait de l'impossibilité de revérifier un par un l'ensemble des actes. Toutefois les registres papier sont conservés. Dans l'hypothèse où il manquerait un acte numérique, la recherche serait réalisée avec les registres papier.

Madame Cayuela demande si la sécurisation des actes numérisés sera assurée. Cette intégration des actes scannés sera réalisée par les informaticiens de Berger Levrault qui est le logiciel Etat Civil de la commune et qui répond aux normes RGPD.

Monsieur Déroutez souhaite savoir s'il en est de même pour la sécurisation des actes pendant le transport et dans l'entreprise. Mme Cayuela a des craintes concernant le transport et un éventuel accident de la circulation qui pourrait entraîner la destruction des registres. La confidentialité de l'entreprise est assurée. Concernant le transport, un éventuel accident est à prendre en compte, bien qu'il faille rester positif. C'est un risque à prendre au même titre que la contractualisation avec une assurance.

Monsieur Déroutez demande s'il y a l'obligation de tout dématérialiser. La réponse est négative puisque l'obligation COMEDEC ne concerne que les collectivités possédant une maternité. Il est possible de ne dématérialiser que les registres les plus récents et sollicités pour les protéger d'une manipulation trop importante. Toutefois, concernant les registres les plus anciens, se pose la question des conditions de stockage actuelles et donc de dégradation. Conserver une version numérisée serait plus sûr.

Monsieur Gala demande si les actes seront consultables sur internet. L'objectif n'est pas de les laisser en libre accès, mais de permettre une consultation uniquement sur demande ou de transmettre les documents acte par acte.

Monsieur Morin souhaite que soit dénombré les actes avant 1905 de manière à affiner le coût des autres sociétés et de savoir s'il convient de prendre le risque de faire sortir les registres de la mairie si la différence de prix n'est pas très importante.

La discussion concernant ce point est donc reportée à un prochain conseil municipal.

XI/ Manifestation Ferme Enchantée de Tiligolo (délib 76)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Percheron, Maire Adjointe, déléguée aux événements et manifestations qui explique que la ferme de Tiligolo est une journée d'animation prévue par la commission fêtes et Cérémonies à destination des enfants.

Elle est envisagée pour le samedi 7 novembre 2020 pour un coût de 1940.15€ TTC.

Madame Percheron souligne que jusqu'à maintenant toutes les manifestations ont été annulées et donc c'est une occasion de redémarrer avec une animation pour les enfants. Seront présents un fermier et des animaux de petite taille que les enfants pourront caresser. Il y aura également un temps de spectacle (4 spectacles par groupe de 20 enfants), la traite d'une chèvre, l'apprentissage de la fabrication d'un fromage... Tout ceci se fera dans le respect des gestes barrières (gel hydroalcoolique, distanciation, respect des groupes). C'est pourquoi, il faut notamment laisser du temps entre les spectacles.

Monsieur Crassin demande si cette animation sera réservée uniquement aux enfants de Pierres. Madame Percheron répond positivement dans la mesure où il faudra procéder par réservation. C'est pourquoi, la communication se fera par l'intermédiaire des cahiers de élèves de l'école et sur le site de la commune. Elle indique que la ferme sera installée dans le préau de l'école maternelle ce qui garantit la manifestation même en temps de pluie.

Elle précise qu'il n'est pas nécessaire de demander la venue de deux fermiers supplémentaires dans la mesure où les membres de la commission veilleront au respect des contraintes sanitaires et organisationnelles.

Mme Percheron demande aux membres du conseil de valider cette animation au coût de 1940.15€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE l'organisation de cette manifestation La Ferme de Tiligolo pour un montant de 1940,15€ TTC**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

XII/ Informations diverses.

- **Monsieur le Maire** commence ce point sur le projet d'agrandissement de la pharmacie de Pierres en montrant le projet sur plan. Le questionnement des membres du conseil concerne la réduction d'une partie de la place (Pour rappel, la place Saint Gilles appartenait précédemment à la SA Habitat qui l'a cédé en 2013 à la commune à l'Euro symbolique pour que celle-ci réalise les travaux du cœur de ville). Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura la suppression d'un bac à fleur et d'un arbre. Pour le moment, les propriétaires de la pharmacie sont en pourparler pour racheter leur local qui était jusque là en location. L'emprise de l'extension sur la place devrait être d'environ 40 m², il y aura donc un achat d'une partie du domaine public. La toiture sera végétalisée pour tenir compte de la vue des locataires habitant au dessus de la pharmacie. L'ensemble du projet sera soumis à un prochain conseil lorsque le dossier sera consolidé.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire pour la pharmacie de s'agrandir et qu'il serait dommage que l'impossibilité de cet agrandissement entraîne un départ de la pharmacie du centre ville. Ils se sont installés à la place d'une vieille usine et mis en service en 1989 pour toute la partie médicale. Il y a aujourd'hui 6 jours d'ouverture hebdomadaire.

Isabelle Terrier demande ce qu'il en est du projet dans l'immeuble en face où aurait dû s'installer des locaux commerciaux. Monsieur le Maire rappelle qu'effectivement 2 locaux de 80 m² chacun étaient envisagés mais ils n'ont jamais accueillis de commerçants malgré les recherches effectuées. Ils ont été transformés en logement.

- **Monsieur le Maire** poursuit avec l'octroi des subventions pour travaux suite à la demande de la mairie :
 - ☞ Une subvention de 30 000€ demandée au département dans le cadre du FDI avait été accordée pour les travaux d'assainissement de la Vallée Villette. Entre temps, la compétence assainissement a été transférée à la CCPEIDF. Le service en charge du suivi des subventions (service urbanisme) a demandé une requalification de la subvention pour qu'elle soit maintenue à la commune dans le cadre des travaux de la voie et des eaux pluviales. Celle-ci a été accordée. Monsieur le Maire remercie les services municipaux d'avoir proposé ce changement.
 - ☞ La subvention de 90 850€ a été accordée le 27 août aux Portes euréliennes. La situation se débloque pour les travaux d'assainissement de la Vallée Villette.
 - ☞ Le Département a accordé le 5 juin 2020 trois subventions FDI (Environ 28 000€ pour les travaux de la mairie, 15 700€ pour le parking de l'Eglise, 19 000€ pour le parking Vallée au Pied)
- Concernant la route de BoisRicheux, le chantier est en cours, la route sera élargie et techniquement consolidée par plusieurs couches de ciment, gravillonnage et émulsion. Actuellement, l'entreprise Colas termine les travaux de canivaux puis vont se poursuivre sur une autre partie.

- **Monsieur le Maire** souhaite organiser une commission environnement le samedi 10 octobre. Il confirme que l'épandage est soumis à une zone de retrait de 5 mètres. Il montre une photo de la zone du champs derrière l'école où un jalon a été installé par le département pour l'alignement de la route. Ce qui permet aux conseillers municipaux de se faire une idée de la distance non exploitable par l'agriculteur. Dans l'hypothèse où il faudrait élargir cette zone, l'exploitant aurait la possibilité de demander une indemnité d'éviction. Célia Prévost indique qu'il pourrait également être intéressé pour que ce terrain non exploité entre dans les quotats de jachère.
- **Monsieur le Maire** indique que la commission Sports / associations n'est composée que de Michel Creton et Carine Roux. Il pense qu'il faudrait l'étoffer un peu. Johanna Parro, Dominique Noizat, Jérôme Déroutiez et Céline Mosca se portent volontaire pour y participer.
- **Monsieur Gala** prend ensuite la parole pour informer les membres du conseil qu'il a reçu les remerciements de plusieurs associations suite à l'octroi de leur subvention municipale :
 - ☞ Les amis des dragons de Noailles,
 - ☞ APF France Handicap,
 - ☞ Les Voix Soleil,
 - ☞ Les amis du château de Maintenon.
- Concernant la culture , habituellement se déroulait un festival de rock en partenariat avec « Rock en Beauce ». Cependant, suite aux conditions sanitaires compliquées, un seul concert est maintenu : le samedi 24 octobre de 20h30 à 23h. Il se déroulera dans le respect des gestes barrières notamment un public assis et pas de restauration sur place.
- **Monsieur Gala** poursuit sur des nouvelles du salon des arts plastiques annuels qui s'est déroulé le week-end dernier. Les écoliers sont venus voir les œuvres. Des prix sont décernés par la Région, le Département... ainsi que par la commune.

Monsieur le Maire et Madame Caroline Remont ont décerné, cette année, le prix de la « ville de Pierres » à Marie-Laurence CODINI-BAS pour ses sculptures de bronze et ont trouvé des artistes et des œuvres magnifiques et très intéressants.

La commission va étudier la possibilité d'organiser une exposition en mairie, certainement l'année prochaine vu le contexte et l'obligation de respecter les gestes sanitaires.
- **Madame Roux** a apporté des précisions sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée malgré le contexte difficile, ce que confirme Mme Percheron. Les parents n'étaient pas autorisés à rentrer dans l'école. Monsieur le Maire avec Monsieur Creton ayant été présent le jour de la rentrée souligne que les enfants étaient particulièrement calmes et qu'il y a eu très peu de pleurs. Madame Roux insiste sur la capacité des enfants à s'adapter.

Des horaires de rentrée en classe décalés ont été instaurés, rendant impossible l'organisation du transport scolaire. A ce sujet, un questionnaire a été distribué aux parents d'élèves et est en cours d'analyse.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu un cas de COVID chez un parent d'élève mais qu'il n'y a pas eu de suite, ni de complication. Désormais, le nouveau protocole de l'éducation Nationale s'applique. Il n'y aura fermeture de classe que lorsqu'il y aura 3 cas avérés de Covid. Monsieur le Maire appuie sur le fait que, pour le moment, l'Eure et Loir reste en retrait des contaminations par rapport aux départements voisins.

Mme Percheron précise qu'avant le stade de la fermeture de l'école, un protocole permet la séparation de la classe en deux pour accueillir les élèves par groupe (une groupe les 2 premiers jours, un autre groupe les deux derniers jours).

Madame Roux informe les conseillers que le mobilier scolaire d'une valeur de 7 000€ a bien été livré le mercredi 16 septembre permettant à chaque élève d'être installé sur une table individuelle. Les tables « double » qui ont été retirées seront vendues sur webenchère. Une communication sera réalisée à ce moment là sur le site de la commune. Elle indique que le site webenchère est accessible aux particuliers, des parents pourraient être intéressés.

Enfin elle pense que les conseils d'école se dérouleront après les vacances de la Toussaint, les élections des parents d'élèves se dérouleront avant le 9 octobre.

- **Monsieur Crassin** a réuni les membres de sa commission communication le 25 septembre. Ils ont abordés plusieurs points :
 - ☞ La consultation pour l'élaboration et l'édition du Journal de la Ville « Vivre à Pierres ». Ils ont procédé à la lecture du cahier des charges
 - ☞ Le prochain Vivre à Pierres n°66 qui sera probablement diffusé autour du 10 novembre (il n'entre donc pas dans le cadre de la nouvelle consultation).
 - ☞ Un espace municipalité sur le site de Pierres permettant aux élus de visualiser le calendrier des commissions, de diffuser des messages, des informations. Il enverra à ses collègues élus un tuto pour y accéder.

- **Monsieur Crassin** indique qu'il a participé à la réunion du Syndicat du Bassin des 4 Rivières (SBV4R). L'élection du Président s'est bien déroulée. C'est Monsieur Rigourd, le maire de Villemeux qui a été élu. A l'opposé, concernant les élections des Vice-présidents, le déroulement était plus houleux. Monsieur Lemoine a été élu 1^{er} Vice-Président malgré son assimilation à la CCPEIDF et donc un « rejet » par les élus de l'agglomération drouaise.

Monsieur le Maire précise que la gestion du SBV4R a toujours été difficile du fait de son opacité. La gouvernance drouaise était incapable d'explicitier ses actions. C'est donc un avantage d'avoir comme 1^{er} Vice-Président un élu des portes euréliennes qui pourra relater ce qui se passe au sein du syndicat. Le Drouais est très avancé concernant la gestion des inondations ce qui n'est pas le cas des collectivités extérieures. Désormais, avec la présence de Monsieur Lemoine, elles seront informées.

- **Mme Percheron** remercie l'assemblée pour la décision, qui vient d'être votée, d'effectuer la journée à la Ferme de Tiligolo pour les enfants.

- **Madame Cayuela** informe que les colis de Noël ont été choisis par les membres du CCAS, la commande va être passée. La répartition du territoire de distribution par les élus est pratiquement terminée. Les demandes de logement concernent deux personnes et elle fera le nécessaire pour appuyer leur dossier auprès de la commission logement du Conseil départemental. La demande de bons alimentaires n'est pas fréquente mais il y en a eu 2 coups sur coups.

- **Madame Roux** reprend la parole pour indiquer à ses collègues élus que même lors des fermetures des samedis (1 sur 2), ils peuvent se réunir. C'est également un moment d'échanges et de convivialité.

- **Monsieur Renault** demande ce qu'il en est de la manifestation du 11 novembre.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a reçu aucune information à ce jour.

Mme Percheron demande à quel niveau se décide le maintien des manifestations.

Monsieur le Maire répond que c'est la Préfecture qui envoie les consignes aux collectivités.

- **Madame Percheron** indique que les élections pour le Conseil Municipal des Enfants se dérouleront le jeudi 15 octobre. Madame Terrier demande comment ça se passe et si elle a besoin de quelqu'un pour une préparation en amont. Mme Percheron l'informe que ce sont les services de la mairie qui se charge des modalités d'organisation.

- **Madame Terrier** demande si la commune est concernée par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) suite au COVID.

Monsieur le Maire répond que la date limite est trop juste (avant le 28/09/2020) pour répondre si l'on ne possédait pas déjà de projet en cours et bien ficelé. Ce qui n'était pas le cas pour Pierres.

- **Madame Maury** demande ce qu'il en est concernant la route des Hauts Patis et la porte à l'astronomie.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas prévu de refaire la route tant que les divisions de terrains seront toujours possibles. Une étude sera réalisée dès qu'il n'y aura plus de maisons à construire.

Concernant la porte de l'astronomie, Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment appartenait préalablement à la commune mais il a été concédé au Syndicat Culture Sports Loisirs et au CECLER.

- **Madame Parro** indique qu'elle a reçu une proposition de l'Institut européen pour la formation des élus qui se déroule sur 4 journées thématiques : Une journée de formation rôle et statut de l' élu, deux journées de formation budget et finance locale et une journée sur la communication de l' élu). Les services de la mairie se renseignent et apporteront des informations à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 55

Le Maire,
Daniel MORIN